

Décision

Générale

colonial

Décision n° 60/26/SPCG fixant les intérimis ministériels

n° 60/26/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 mars 1960

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1960

Date du numéro
30 avril 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Ahmed Bourhan Omar, Ministre de la Santé Publique, est chargé, à compter du 26 mars 1960, de l'intérim du Ministère des Travaux Publics et du Port, pendant l'absence de M. Ahmed Dini, en mission.

Art. 2

M. Mohamed Djama Arrale, Ministre de la Production, de l'Elevage et de l'Agriculture, est chargé, à compter du 2 avril 1960, de l'intérim du Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, pendant l'absence de M. Raymond Pécoul, en mission.

Art. 3

La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire en mission Le Secrétaire Général, chargé de l'Expédition des Affaires courantes. Y. de DARUVAR.